

LE CENSEUR.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIT :
16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Bors du département du Rhône.
1 franc de plus par trimestre.

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2e.
A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor de Lepelletier Bourgois et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

LYON, 17 Septembre.

Il se passe en ce moment en Suisse quelque chose de grave par les faits qui peuvent en découler, par les réflexions qu'on peut en tirer : ce sont les délibérations de la diète fédérale à Berne. Ce n'est pas seulement Conseil, ce n'est pas seulement M. de Montebello, c'est le gouvernement français qui est mis en cause, et que l'on cloue au pilori. C'est l'emploi des espions que l'on flétrit publiquement. Où M. de Montebello se cachera-t-il après cette avanée? Hélas! où se cachent tous les fonctionnaires qui ont démerité du pays et qui en ont compromis l'honneur dans l'intérêt du gouvernement : on lui ouvrira pour refuge un poste plus élevé.

Il résulte de la discussion de l'affaire Conseil, discussion à peu près terminée, que l'opinion de tous les cantons repousse comme immorale la conduite de l'ambassade de France. Les cantons qui se montrent les plus modérés, les plus portés à excuser l'espionnage du protégé de M. de Bellevall, ont émis leur pensée sous une forme qui devrait faire rougir notre pays, si notre pays et le pouvoir n'étaient depuis long-temps séparés d'intérêts. Ecoutez plutôt le député qui parle au nom de Bâle-Ville :

« Quant à la publicité qu'on a donnée à cette affaire, et dont on veut tirer pour conséquence qu'elle soit traitée à fond, cette publicité ne peut pas être envisagée d'une manière ordinaire, puisqu'elle n'a pas été empêchée par les fonctionnaires qui pouvaient le faire. Telles sont les objections que l'on peut opposer à la partie des faits du rapport; et cependant, lorsqu'on en vient à leur appréciation, on y mêle toujours l'ambassade française, et l'on cherche à démontrer que ces faits sont les résultats de directions d'une source plus élevée: Que l'on ajoute à cela que, s'il faut absolument que cette affaire ait une tournure désagréable pour l'ambassade française, ce résultat est déjà amplement obtenu par la publicité qui lui a déjà été donnée. Il n'est ni utile ni politique de pousser les choses plus loin : la confédération a obtenu toute la satisfaction qu'elle pouvait désirer. »

C'est ainsi que termine son discours le député de Bâle-Ville, et certes, cette modération et ces demi-reproches sont plus perfides, plus poignants, plus accusateurs que de grosses injures. Quand de telles paroles tombent de la bouche d'un homme aussi réservé dans la forme et dans le fond de son discours, un ministère serait bien osé, de soutenir de son approbation l'imprudence du délégué de la nation. Conseil, d'ailleurs, était-il un espion? C'est une question qui nous paraît désormais entièrement résolue. La diète raisonne dans ce sens; elle ne fait plus du caractère secret de Conseil une probabilité, mais une certitude, et elle assied sur cette conviction calme et bien arrêtée son jugement sur l'affaire toute entière.

Nous ferons remarquer également que le député de Bâle-Ville et en général tous les députés de la diète fédérale, ont compris que les faits imputés justement à Conseil sont les résultats de directions d'une source plus élevée. Nous finirons ainsi par découvrir et par pouvoir fixer d'une manière positive les causes réelles de la retraite de M. Thiers. On les a déjà fait soupçonner dans plusieurs journaux, et l'*Impartial* lui-même les donnait à entendre. En attendant, les Suisses sont de l'avis qu'il faut respecter l'axiome représentatif si connu : *Le roi règne et ne gouverne pas.* »

M. Provence, directeur de nos théâtres, nous prie d'annoncer qu'il donnera, mardi prochain 20 courant, une représentation au bénéfice de Dufavel; le spectacle sera composé de l'opéra le *Serment*, et du ballet la *Sylphide*. Nous pensons que le public s'empressera de s'associer à cette bonne œuvre.

Les représentations de la *République*, l'*Empire* et les *Cent-Jours*, seront bientôt terminées; on annonce leur clôture

pour la fin de ce mois. Les personnes qui désirent jouir du spectacle étonnant qu'offrent les décorations de cette pièce, feront bien de se hâter, car il est à peu près certain qu'elle ne sera plus reprise.

Chronique politique.

Le *Temps* donne une justification à sa manière de l'acceptation de M. Martin (du Nord). « Il n'a cédé, dit-il, qu'à une volonté supérieure, et non au désir de venir en aide à des amis politiques ou au devoir d'appuyer une combinaison qui amène au pouvoir des hommes de sa nuance. Il ne vient renforcer ni l'une ni l'autre des deux nuances qui partagent le cabinet, il fait acte de complaisance ou de dévouement pour aider le pouvoir à sortir d'un grand embarras, pour le tirer d'un état provisoire qui met à nu sa faiblesse et annonce sa défaillance prochaine. »

Mais bientôt le *Temps* ajoute : « L'honorable vice-président de la chambre des députés a senti qu'il n'était appelé qu'à remplir un rôle politique dans le conseil, et qu'il était tout aussi impropre qu'au paravant aux fonctions spéciales dont on voulait le charger. Il a demandé en conséquence qu'on réduisit son ministère aux proportions les plus exigües, et qu'on le déchargât de toute la partie qui exige des connaissances spéciales, et qui peut entraîner des difficultés réelles. Il a posé expressément pour condition de son acceptation qu'on le débarrassât de tout ce qui concerne le commerce proprement dit, qu'on ne lui laissât que les travaux publics. Cette dernière attribution étant conduite par un directeur-général, homme du métier et de connaissances spéciales, laisse à couvert la responsabilité du ministre, et le réduit presque au rôle de ministre sans portefeuille. »

Voilà qui est difficile à accorder : M. Martin ne vient pas au ministère pour aider des amis politiques, et M. Martin ne veut du portefeuille que la responsabilité politique !

Il faut voir maintenant ce que deviendra le ministère du commerce proprement dit. On parle de le remettre à M. Duchâtel, qui n'hésiterait pas à le réunir au ministère des finances : il avait pourtant été reconnu qu'il y avait incompatibilité entre un ministère de protection pour le commerce et un ministère tout fiscal. (*Journal du Commerce.*)

— On annonce que M. Alcalá Galiano, collègue de M. Isturitz, est débarqué à Rochefort.

— Le préfet de police est un magistrat trop associé à la politique du ministère pour qu'on puisse négliger de faire connaître les antécédents qui le signalent à la population. Jusqu'en 1826 M. Delessert fut un *viveur* dans toute l'étendue élégante du mot; la fashion le comptait parmi ses hommes de loisir : on citait ses amis, ses chevaux, la bonne tenue de sa maison, et certain air de haute importance lui valut le surnom de marquis de la famille. Il eut dans son temps la fièvre des spéculations : les terrains, les bateaux à vapeur, les fabriques du noir animal ne lui réussirent pas. Il se retira alors au giron commercial de ses frères, mais ceux-ci, en 1833, le débarrassèrent de la responsabilité de la signature sociale; ce qui fut annoncé au commerce par une loyale circulaire. Il en était là de ses affaires alors que, méditant sur les conséquences évidentes de la révolution de juillet, il se décida comme tant d'hommes d'état à demander à la science gouvernementale, qu'il n'avait jamais étudiée, les secrets d'une position de fortune que lui avaient refusée les terrains, les fabriques, les constructions et toutes les spéculations où il s'était exercé. Il fut nommé préfet par la grâce de M. Thiers, et chargé d'administrer le département de l'Aude. Carcassonne alluma ses lampions quand on enleva son préfet pour faire le bonheur du pays chartrain, si voisin de la capitale que du soir au matin il pouvait venir s'inspirer dans ses embarras administratifs.

L'incendie de la cathédrale lui vint en aide. Dans ce sinistre il s'attacha au feu comme à son bon génie et ne quitta

le théâtre de l'incendie que quand il ne resta plus que les murailles. On apprécia diversément le zèle du préfet. M. Sauzet en aurait raillé s'il ne se fût agi d'une cathédrale. Toutefois il en dit inutilement deux mots à une auguste princesse : au départ de M. Sauzet, M. Delessert a repris son incendie en racontant en style de bulletin tout ce qu'il avait fait contre le feu; il donna une si haute idée des ressources de son esprit, de son courage éprouvé, de sa stratégie des pompes qu'il trouva des personnes qui saisirent l'analogie de l'incendie d'une cathédrale avec l'incendie révolutionnaire, et qui n'hésitèrent pas à déclarer que dans le danger qui menaçait Neuilly, le roi, sa famille, Paris et ses quatre coins d'être incendiés, il était prudent d'appeler au poste de sûreté le magistrat de Chartres qui avait fait de si grandes choses au vu et au su de toute la population, moins M. Sauzet. Voilà le préfet !

Paris, 15 septembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On lit dans la *Paix* : « Il est probable que le *Moniteur* contiendra demain une ordonnance royale qui nommera M. Martin (du Nord) membre du cabinet du 6 septembre. »

On parle de M. Hébert pour remplacer M. le procureur-général au parquet de Paris.

— On annonce que le général Pajol quitte le commandement de la première division militaire; le général Bugeaud serait destiné, dit-on, à le remplacer. Nous donnons cette nouvelle comme un simple bruit. Le général Pajol est âgé de 65 ans. (*La Paix.*)

— On nous écrit du camp de Compiègne : Les manœuvres vont commencer vendredi 16 septembre. Le temps qui continue à être défavorable, rend la position des troupes très-fâcheuse. L'infanterie qui est obligée de bivouaquer souffre beaucoup. Déjà quelques soldats ont succombé à des fièvres occasionnées par le froid. La police exerce son influence dans la ville de Compiègne comme à Paris. On a arrêté plusieurs pauvres diables dont le crime consistait à porter une blouse bleue et un chapeau gris. On veut à toutes forces retrouver dans le département de l'Oise le complot qui a été égaré sur la route de Neuilly et dans les environs de l'Arc-de-Triomphe. La santé des princes est assez bonne : le duc d'Orléans paraît très-préoccupé. On attribue cette disposition d'esprit du jeune prince à des rapports relatifs à l'opinion politique des sous-officiers de l'armée, près de qui les fils du roi des Français sont chargés de faire de la popularité. On croit toujours que le camp cessera le vingt septembre et que les troupes rentreront dans leurs quartiers respectifs.

— La maladie de M. Molé est une grave affection du foie. On dit que la santé du président du conseil lui permettra cependant de prendre aujourd'hui possession de l'hôtel des affaires extérieures. La maladie du foie est inhérente au poste de premier ministre, mais aujourd'hui on peut dire que tous les ministres sont plus ou moins atteints de cette indisposition. La Bruyère a dit : « Méfions-nous des hommes bilieux. » Son avis mérite d'être écouté.

— Nous avons la certitude que dès à présent on s'occupe de faire un ministère *en cas*, qui compte sur l'influence de M. Dupin, et dont la tête se rallie à MM. Soult et Montalivet. Ce ministère paraît *bien appuyé*, à beaucoup de gens qui voient assez clair dans un certain avenir, et qui pensent que la présente expérience a pour objet d'*user* totalement les doctrinaires. Déjà les faiseurs du futur cabinet se frottent les mains devant les impossibilités de celui qui se complète si péniblement.

— La maladie M. Molé est une jaunisse. M. Guizot, en état de bonne santé, tire un peu sur la couleur citron, ce qui fait dire à M. de Monta..., que le ministère actuel est le cabinet jaune.

LA RÉCEPTION DU CHAMBELLAN DE BAVIERE.

Pour faire pendant à la cinquième scène de l'*Avare* : (deuxième acte.)

LE CHAMBELLAN, M. ***.

M. ***. — Un instant, je suis à vous. (*A part.*) Fermons d'abord ma cassette. (*Il sort.*)

LE CHAMBELLAN. — Il a l'air guilleret, j'en augure bien pour mon affaire.

M. ***. — (*Revenant.*) Tout va comme il faut. Eh bien ! qu'est-ce, monsieur le chambellan ?

LE CHAMBELLAN. — Ah ! mon Dieu ! que vous vous portez bien et que vous avez un vrai visage de santé.

M. ***. — Qui, moi ?

LE CHAMBELLAN. — Jamais je ne vis un teint si frais et si gaillard.

M. ***. — Tout de bon ?

LE CHAMBELLAN. — Mon maître, qui compte à peine cinq lustres, est un vieillard auprès de vous.

M. ***. — Cependant j'ai soixante ans bien sonnés.

LE CHAMBELLAN. — Eh bien ! qu'est-ce que cela soixante ans ? Voilà bien de quoi ! C'est la fleur de l'âge cela, et vous entrez maintenant dans la belle saison de l'homme.

M. ***. — Il est vrai, mais pourtant je crois que soixante années de moi-

ne me feraient pas de mal.

LE CHAMBELLAN. — Vous moquez-vous ? Vous n'avez pas besoin de cela, et vous êtes d'une pâte à vivre jusqu'à cent ans.

M. ***. — Vous croyez ?

LE CHAMBELLAN. — Assurément ! vous en avez toutes les marques. Tenez-vous un peu. Ah ! que voilà bien là sur votre crâne des cheveux qui prédisent une longue vie.

M. ***. — Mais c'est un toupet.

LE CHAMBELLAN. — C'est égal. Montrez-moi votre main. Ah ! mon Dieu ! quels doigts crochus et quels signes de vie !

M. ***. — Comment ?

LE CHAMBELLAN. — Ne voyez-vous pas ces phalanges osseuses et ces articulations soudées ? Par ma foi je disais cent ans, mais vous passerez les six-vingts.

M. ***. — Est-il possible ?

LE CHAMBELLAN. — Il faudra vous assommer, vous dis-je, et vous mettez en terre vos enfants et les enfants de vos enfants.

M. ***. — Tant mieux ! Ah ça maintenant, parlons de votre affaire. Nous disons donc que votre maître vient me voir.

LE CHAMBELLAN. — Il est en route, et je ne le précède que de quelques relais.

M. ***. — Et que vient-il faire ici ?

LE CHAMBELLAN. — Mais, cela va sans dire, prendre femme s'il se peut.

M. ***. — Cela se peut beaucoup, et vous me voyez ravi de le savoir dans de tels sentiments. Ah ça, c'est un garçon rangé, économe ?

LE CHAMBELLAN. — Oh ! pour cela, il est élevé dans une sobriété étonnante. C'est un prince à vivre de salade, de fromage, de pommes et de carottes. Les carottes surtout, voilà son mets de prédilection. Outre cela, il n'est curieux que d'une propriété fort simple et n'aime pas les superbes habits, ni les riches bijoux, ni les meubles somptueux où dorment ses pareils avec tant d'ardeur, et cet article-là est à considérer.

M. ***. — Tout cela est bien. Mais ne possède-t-il pas quelque chose de solide, quelque chose qu'on puisse toucher, enfin.

LE CHAMBELLAN. — Oh que certainement ! Il en possède, et beaucoup.

M. ***. — Dites-moi un peu, votre maître me connaît-il ? Ne s'est-il point enquis de moi quelquefois ?

LE CHAMBELLAN. — Très-souvent ; et je n'ai pas manqué de lui vanter votre mérite, et tout l'honneur qu'il y aurait pour lui dans une alliance comme la vôtre.

M. ***. — Vous avez bien fait, et je vous en remercie.

LE CHAMBELLAN. — Maintenant, j'aurais une petite prière à vous faire. Nous sommes en procès avec la Russie, et il nous faudrait un peu d'argent, car, vous le savez, on ne plaide pas sans argent. (*M. *** prend l'air sérieux.*) Et vous pourriez facilement nous avancer quelques fonds encore, si vous aviez de la bonté pour nous. Vous ne sauriez croire l'envie qu'a le prince de se marier. (*M. *** reprend l'air gai.*) Ah ! que vous lui plairez

— Le *Journal des Débats* lance aujourd'hui comme ballon d'essai l'annonce de la nomination de M. Hébert, en ce moment procureur-général à Metz, aux fonctions de procureur-général à Paris. M. Hébert, avocat ignoré à Rouen, fut nommé substitut du procureur du roi par M. Dupont (de l'Eure), grâce à la protection de M. Legendre qu'il supplanta plus tard près du collège électoral de Pont-Audemer. Bientôt il fut nommé procureur du roi à Rouen, lorsque M. Aroux donna sa démission. Dès ce moment il grandit en faveur auprès de la doctrine et alla bientôt occuper le siège de procureur-général à Metz, d'où il reviendrait remplacer à la tête du parquet de Paris M. Martin (du Nord). Comme on le voit, l'avancement de M. Hébert a été fort rapide. Nous regardons la nouvelle de sa nomination comme douteuse. Le *Journal des Débats* a voulu sonder l'opinion publique au sujet de son protégé : la preuve ne lui sera pas favorable.

— Le maréchal Soult a refusé en termes qui mettent sa missive à la hauteur de la harangue du paysan du Danube. C'est un *tolle* général au château contre la haute prétention du maréchal qui voudrait s'imposer à une volonté qui peut très-bien se passer de lui. Le maréchal est à St-Amand et y restera jusqu'à l'ouverture des chambres. Il espère bien que l'on ne sera plus tenté de lui expédier de courriers porteurs de si singuliers messages.

— M. le duc de Bassano, à la suite d'une conférence avec M. Molé, est parti pour sa terre de Beaujeu. On assure que sa loyauté n'a pu s'accommoder des conditions auxquelles on mendiait l'alliance des hommes de l'Empire avec la doctrine.

M. de Bassano n'a pas oublié qu'il a commencé sa carrière en qualité de rédacteur des séances de l'Assemblée nationale, et il a noblement répondu qu'il datait de 85 et que 1830 devait continuer cette époque, et non la laisser s'effacer pour faire place à un régime d'abus, de monopoles et de prodigalités, honte des derniers règnes. Voilà le duc de Bassano sur la même ligne que le maréchal Soult.

— M. Cousin, qui, en partant pour la Hollande, a pris pour prétexte la mission de s'assurer de l'état de l'instruction publique dans ce pays, a emmené avec lui M. Viguier, non M. Viguier de l'Université, mais son frère le maire ou l'adjoint du 4^e arrondissement qui n'est rien moins que savant. M. Cousin va faire de la diplomatie à La Haye.

— La retraite de M. de Rambuteau est certaine. C'est, disait-on hier, M. Dupont-Delporte, le préfet de la Seine-Inférieure, qui doit remplacer M. de Rambuteau. M. de Jussieu, secrétaire-général, accompagnera son chef dans la retraite.

Il serait possible que le refroidissement qui vient de se manifester entre M. de Bassano, oncle de M. Delporte, et la doctrine, n'apportât quelques difficultés à la nomination de M. Dupont-Delporte.

— Les ministres commencent à ouvrir leur antichambre et la foule des solliciteurs et des agents inférieurs s'y précipite avec empressement. Aujourd'hui c'est M. le préfet de police qui a reçu la garde municipale ayant en tête M. de Feisthamel, le sauveur de la monarchie citoyenne. L'entrevue des deux militaires a été fort touchante. Les mots de camarade, de frère d'armes étaient échangés à tout moment. Les spectateurs de cette scène ont été vivement émus de la confraternité de ces deux hommes de guerre. Chacun d'eux est resté convaincu que, plus que jamais, M. Gabriel Delessert était digne de porter les épaulettes de général et qu'il était malheureux que le hasard l'eût fait naître dans une famille de négociants, quand il aurait dû voir le jour au milieu des camps et des bivouacs pour lesquels la nature semblait l'avoir destiné.

— M. Persil a reçu hier les visites de la magistrature. M. Martin (du Nord) était à la tête du cortège. Les hommes du 6 septembre en sont réduits à se congratuler entr'eux.

— Les rois de l'Europe ont refusé à notre sol volcanisé par les factions leurs héritiers légitimes que l'on s'apprêtait à recevoir avec tant de pompe. En revanche, ils nous envoient leurs fils naturels. Le fils naturel du roi du Danemark est arrivé à Paris pour assister aux grandes manœuvres du camp de Compiègne. Ce sera pour le château une fiche de consolation.

— On nous écrit de Londres que le commerce est toujours en prospérité croissante, et que cette prospérité se manifeste surtout par l'activité qui règne dans les constructions de chemins de fer. Ces chemins se multiplient

sur tous les points de l'Angleterre; on cherche des ouvriers partout pour ces constructions, ainsi que pour les nombreuses commandes adressées aux manufactures. On croit généralement à Bristol que l'agriculture tirera d'immenses avantages du chemin de fer qui doit être établi entre cette ville et Londres. Le *minimum* de la rapidité sera de 40 milles à l'heure.

— On a calculé que les canaux établis dans les Etats-Unis offrent, tous pris ensemble, une étendue de 3,000 milles, répartis dans la proportion suivante :

678 dans l'état de New-York, 817 dans la Pensylvanie, 516 dans l'Ohio, 340 dans le Maryland, 100 dans le New-Jersey, 100 dans la Louisiane et 100 dans la Caroline du Sud.

— On attend l'empereur de Russie à Prague le 18 septembre.

— Des lettres de Berlin assurent que la Prusse reconnaîtrait volontiers Isabelle II comme reine d'Espagne, si ce pays consentait à abolir la constitution de 1812. Nous croyons cette nouvelle ou plutôt cette supposition très-hasardée.

— Les bruits les plus fâcheux circulent dans Paris sur l'Espagne. On fait courir la nouvelle de la prise de Valence par Cabrera et de Madrid par Gomez. Les carlistes profitent de ces rumeurs pour accréditer la reconnaissance de don Carlos par les puissances étrangères.

Nous avons vu cependant une lettre de Madrid, datée du 7, qui ne parle nullement de craintes semblables. La junte d'armement s'occupait avec activité d'armer la garde nationale et les volontaires. Nous croyons que tous ces bruits ont pris leur source dans un article de la *Gazette de France* d'hier au soir.

REIMS. — Notre tribunal vient de rendre un jugement qui sera approuvé par tous les honnêtes gens. Dans un procès, plusieurs témoins qui ont comparu étaient de jeunes filles de 15 et de 16 ans, qui ont déclaré demeurer dans le garni d'un nommé Cochet, notoirement connu pour tenir un lieu de prostitution. Le ministère public a dirigé de suite des poursuites contre Cochet, comme favorisant la débauche et la corruption, et cet homme a été condamné à six mois de prison et à l'interdiction, pendant deux ans, de tous les droits civiques et de famille.

A Paris et à Lyon, si la police s'occupait un peu moins de politique et un peu plus de morale publique, nos tribunaux condamneraient chaque jour les prétendus maîtres d'hôtel garni, qui ne sont que des teneurs de lieux de débauche.

— Les 14 et 15 courant, la ville de Metz aura joui d'un spectacle qui lui rappellera les guerres de la république et de l'empire : l'ancien pont de la Citadelle ayant été mis hors de service, les piles seront abattues à coups de canon.

— Décidément, la ville de Thionville est sans autorité municipale. Depuis neuf mois, le maire est mort et les deux adjoints refusent de continuer leurs fonctions depuis qu'on a enlevé la douane à Thionville : personne ne veut accepter le poids des affaires municipales.

VALENCIENNES, 13 septembre. — Le temps des processions est revenu. La procession en l'honneur de saint Cordon qui, dit-on, sut délivrer miraculeusement la ville de la peste en 1008, a eu lieu dans le pourtour extérieur de la ville. Depuis 1830, le clergé n'avait pas osé faire cette cérémonie hors de l'église : le ministère doctrinaire leur a donné la hardiesse de recommencer.

— On annonce que deux acteurs viennent de composer, pour le théâtre du Luxembourg, un mélodrame qui ne comporte rien moins que 3 actes ou trois tableaux, sur la prise de Mascara. Cette production a pour titre le nom d'*Abd-el-Kader*.

— Il y a peu de temps on lisait dans un journal : Un palmier fossile de 3 pieds de diamètre vient d'être trouvé dans les mines d'Anzin, à 1,100 pieds de profondeur; il était dans une position verticale; on annonce que cette pièce doit être envoyée au musée de Paris.

En rendant compte de cette découverte, un journal allemand fait les remarques suivantes : « On a déjà trouvé à différentes reprises des palmiers fossiles à positions verticales dans les houillères d'Eschwiller, de Saarbruck et dans les mines de Wellesweiler près d'Aix-la-Chapelle, où l'on montre encore aujourd'hui un arbre de cette espèce dans le même état où on l'a trouvé en 1817 entre deux couches de charbon de terre. M. Nœygerath a discuté longuement

faire malade.

LE CHAMBELLAN. — Par grâce, ne nous refusez pas. Vous ne sauriez croire le besoin...

M. ***. — Je m'en vais, voilà l'heure du déjeuner. A tantôt. (Il sort.)

LE CHAMBELLAN (seul). — Que la fièvre te serre, chien de vilain, à tous les diables ! Le lard est resté ferme à toutes mes attaques. Il m'a pourtant invité à souper. Pourvu que sous semblant d'une galanterie nationale, il ne me fasse pas souper avec une Bavarroise ! (Le Corsaire.)

M. GUIZOT.

Figurez-vous un petit homme sec, rabougri, cuivré, quelque chose d'abrupt et de blafard, un physique saturé d'orgueil et de jaunisse, un agrégat de rancune et de bile, un de ces atomes amorphes qui heurtent éternellement les autres dans le chaos crochu d'Epicure; vous aurez une idée du politique atrabilaire qui vient régenter la France, en prenant pour symbole de gouvernement une féroce.

Teint pistache, œil fauve, front blême, voix colérique, geste impératif, voilà l'homme; voilà l'individu physiognomique.

Quant à la politique de l'homme, naturellement elle coule de source; c'est une politique bilieuse, un système de gouvernement fébrile, grâce auquel on verra ce que peuvent enfanter ces deux choses réunies : Le pouvoir de la fièvre, et la fièvre du pouvoir.

Avec ce tempérament, M. Guizot doit avoir une grande influence, non

ces faits dans un ouvrage spécial, publié à Bonn en 1819, dans lequel il prétend que ces restes de végétaux, propres aujourd'hui au climat des tropiques, ont existé et vécu autrefois dans les contrées de la zone tempérée et même de la zone froide où on les rencontre à l'état fossile.

— Un concours s'ouvrira le 17 octobre prochain à Paris, Metz, Strasbourg, Lille et Lyon, pour 50 places de chirurgien-élève dans les hôpitaux d'instruction de Metz, Strasbourg et Lille.

Les candidats doivent se faire inscrire à l'intendance militaire de chacune de ces cinq villes. Ils s'y rendront à leurs frais, le 15 octobre au plus tard. Le registre d'inscription est ouvert dès à présent et sera clos définitivement le 10 octobre.

— M. Siméon, préfet du Loiret, est petit-fils d'un des auteurs du Code civil; mais il paraît qu'il n'a pas beaucoup étudié cette législation, si nous en croyons une circulaire qu'il adresse aux sous-préfets et maires de son département. On lit dans ce *factum* fort peu clair que les enfants nés en France d'étrangers sont Français et assujétis à la loi du recrutement, tandis que l'article 9 du Code civil ne leur accorde cette qualité qu'à des conditions qu'il détermine.

Nouvelles Diverses.

Trois jeunes gens, dont l'un cordonnier, faisaient *ribotte* à Thonon (Savoie). Ivres, selon la coutume du pays, ils sortirent enfin du cabaret; la nuit était fort avancée. Ils se dirigèrent... savaient-ils où? Une distillerie se trouva sur leur chemin, ils y burent une bouteille d'eau-de-vie.

Le lendemain, à cinq heures du matin, le cordonnier fut trouvé près d'un ruisseau, ayant le corps brûlé depuis les pieds jusqu'au nombril. On voyait évidemment que de l'eau avait été jetée sur lui pour éteindre l'incendie. Il vivait encore. On l'a transporté à l'hôpital, où il est entré dans un état complet d'ivresse, et où il est resté ivre jusqu'à cinq heures du soir! A cinq heures, et après quelques vomissements, l'ivresse a cessé, mais le délire est survenu, et il est mort à neuf heures.

Pendant les douze heures d'ivresse à l'hôpital, on n'a pu tirer de lui aucun renseignement. Il demandait : « Où sont les autres? sont-ils déjà levés? » Il balbutiait ou chantait : « En avant, marchons! » Il ne ressentait aucune douleur, et quand la justice, qui s'y est transportée trois fois, l'interrogeait, il répondait : « Personne ne m'a fait de mal. »

Cependant la peau était grillée et les chairs brûlées à une certaine profondeur, ce qui, malgré l'avis émis par les médecins, n'admet pas un incendie spontané.

Près du lieu où il a été trouvé le matin, il y avait un tas de chenevottes qui a brûlé avec lui. Ses compagnons, interrogés, ont dit qu'il s'était couché dessus, et qu'il n'avait pas voulu se lever malgré leurs instances; qu'ils le laissèrent, mais qu'en retournant, ils avaient aperçu du feu; qu'alors ils étaient accourus, l'avaient traîné près du ruisseau, avaient jeté de l'eau sur lui, puis qu'entendant arriver une patrouille de douaniers, ils s'étaient enfuis de peur d'être pris et accusés.

Il est à remarquer que les mains du malheureux n'étaient ni salées ni brûlées.

— Nous avons donné l'aperçu des propriétés de l'état, d'après le tableau général dressé par l'administration de l'enregistrement et des domaines. Les évaluations portent à 586,096,774 fr. La valeur des immeubles affectés aux divers services publics, et à 739,874,865 fr. celle des propriétés libres et qui sont sous la main de l'administration des domaines.

Mais ces évaluations sont loin de présenter, même approximativement, la somme totale des richesses que l'état possède en immeubles; une grande partie de ces immeubles n'est portée que pour mémoire sur le tableau; les uns, comme soixante forêts de la Corse, parce qu'il n'existe aucune base d'évaluation de la valeur vénale des bois de cette île; les autres, comme les salines de Moyevic, propriété considérable consistant en terrains, bâtiments, etc., ou comme le château de Rambouillet, par la difficulté de trouver des acheteurs.

Sur les 5,200 propriétés dépendantes du ministère de la guerre, il en est près de 700, consistant en casernes, magasins, hôpitaux, prisons, manèges, terrains de manœuvres, polygones, etc., dont les évaluations ne sont point portées au tableau. L'estimation des ouvrages de fortification ne comprend que la valeur des matériaux et des terrains.

On ignore la valeur des lais et des relais de mer que les chambres, dans leur dernière session, ont jugés d'une importance assez considérable pour en assurer par une loi la propriété à l'état. On ne sait guère mieux ce que valent un grand nombre de propriétés parmi lesquelles on compte les îles de Pomègue et de Ratonneau qui renferment quelques bâtiments, et dont la superficie est de 1,945,000 mètres.

Le Panthéon, l'église de la Madeleine, l'arc de triomphe de l'Etoile, la colonne de la place Vendôme, la porte Saint-Denis, la porte Saint-Martin, et d'autres édifices ne sont considérés que comme monuments d'art.

pas une influence morale, mais une influence physique, attendu que la fièvre dont il est attaqué est de la nature la plus contagieuse.

Du reste, M. Guizot n'est pas un homme d'état; c'est tout simplement un magister coiffé d'histoire et rembourré de latin. Pour que M. Guizot fût un homme d'état, il faudrait que le gouvernement fût une classe, et que la France voulût aller à l'école.

Mais M. Guizot s'inquiète peu de cela. Depuis long-temps il a fait de la tribune une chaire dans laquelle il continue à professer exactement comme s'il était encore en Sorbonne. Mêmes définitions, mêmes formules. C'est toujours la synthèse philosophique, les conclusions tirées *a priori*, et cette éternelle Providence qui ne révèle ses décrets qu'à la doctrine.

Ecoutez M. Guizot. Il ne prononcera pas un discours sans faire intervenir la Providence dont il est le ministre et l'oracle. La Providence est le grand mot par lequel il répond à toutes les objections. C'est au nom de la Providence qu'il demande le budget, c'est comme fondé de pouvoir de la Providence qu'il gouverne, c'est de la part de la Providence qu'il transmet des ordres *impitoyables*, enfin, c'est avec les foudres de la Providence qu'il excommunie l'opposition.

Qu'est-ce pour M. Guizot que l'histoire? C'est un enchaînement de faits providentiels. Or, du moment que la doctrine daigne, en se mêlant aux mouvements politiques, mettre du sien dans l'histoire, tous ses actes sont nécessairement des actes providentiels. Est-ce clair? (Idem.)

comme beau-père, avec votre feutre respectable et votre habit noir antique et solennel. C'est pour le rendre fou de vous.

M. ***. — Certes, vous me ravissez en me disant cela.

LE CHAMBELLAN. — En vérité, cette Russie est d'une exigence exorbitante! (Il reprend son visage sévère.) Nous sommes perdus si nous ne la payons, et quelque petite assistance nous rétablirait dans nos affaires. Je voudrais que vous eussiez vu le ravissement où il était en parlant de ce projet de mariage (Il reprend son air gai.) La joie éclatait dans ses yeux au moment du départ, et je l'ai mis enfin dans une impatience extrême de voir cette alliance conclue.

M. ***. — Vous me faites grand plaisir, M. le Chambellan, et je vous ai, je l'avoue, toutes les obligations du monde.

LE CHAMBELLAN. — Je vous prie, je vous supplie de nous donner le petit secours que nous attendons de vous. (Il reprend l'air sérieux.) Cela nous remettra sur pied, et nous vous en serons éternellement reconnaissants.

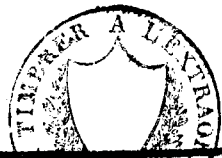
M. ***. — Adieu, je vais expédier mes dépêches.

LE CHAMBELLAN. — Je vous assure que vous ne pourrez jamais nous soulager dans un plus grand besoin.

M. ***. — Je donnerai ordre qu'un de mes carrosses soit prêt pour vous mener au théâtre.

LE CHAMBELLAN. — Nous ne vous importunerions pas si nous n'y étions pas forcés par la nécessité.

M. ***. — Et j'aurai soin qu'on soupe de bonne heure pour ne point vous



Les 80 cathédrales ou églises métropolitaines; les anciennes églises affectées au culte protestant; des bâtimens destinés aux écoles secondaires ecclésiastiques ou à l'éducation de jeunes filles dirigées par des congrégations religieuses, plusieurs séminaires, la maison qui sert de retraite aux solitaires de Saint-Pierre-Chartreux et la Chartreuse, consistant en jardins, prairies, moulins à scieries, etc., ne font plus partie des propriétés évaluées dans le tableau.

Le palais de la chambre des députés y est évalué à 8,450,000 fr.; l'hôtel des Invalides, à 21,166,115 fr.; l'hôtel occupé par le ministère de la marine, à 5,700,000 fr.; l'arsenal de Rochefort, à 6,498,800 fr.; celui de Toulon, à 12,580,790 fr.; celui de Brest, à 18,338,868 fr.; celui de Lorient, à 19,714,477 fr., et la digue de Cherbourg, à 24,000,000 fr.

D'après ces mêmes évaluations, l'hôtel des finances, rue de Rivoli, vaut 11,060,000 fr.; le palais du Luxembourg, avec son jardin et ses dépendances, 5,300,000 fr.; l'ancien palais du Temple, bâtimens, cours et jardin, 2,000,000 fr.; le Muséum d'histoire naturelle et le Jardin des Plantes, 9,364,000 fr.; l'Observatoire, 6,000,000 fr.; et le Conservatoire des arts et métiers, 2,000,000 fr.

— Les recettes de la douane de Marseille, pendant le mois d'août dernier, se sont élevées :

Pour droits de douane, à	F. 2,690,852 66
Sels,	263,040 57

Total,	F. 2,953,893 25
En août 1835, la douane avait reçu seulement	F. 1,421,956 37

Augmentation en août 1836, F. 1,531,936 86

On se rappelle les déplorables circonstances où le choléra nous avait plongés en août 1835; cela explique l'énorme différence que nous signalons; mais, en comparant les recettes du mois dernier avec celles du mois d'août 1834, nous trouvons encore une augmentation assez considérable. Les recettes d'août 1834 ont été de F. 2,688,018 74

Augmentation en août 1836	265,882 49
Primes payées en août 1836,	F. 567,740 31
» en » 1835,	390,871 87

Les mêmes raisons nous engagent à prendre pour point de comparaison de la navigation le mois d'août 1834.

Il est entré dans le port de Marseille :

En août 1836	636 nav.	jaugeant 61,896 tx.
» 1835	183 »	33,318 »
» 1834	640 »	53,817 »

Il en est sorti

En août 1836	562 »	48,706 »
» 1835	235 »	23,388 »
» 1834	649 »	57,449 »

— Les journaux portugais publient un traité de commerce entre le Portugal et le Brésil. Ce traité, signé le 19 mai de cette année, devait, dit-on, être tenu secret, au moins jusqu'à la conclusion du traité avec l'Angleterre, parce que le Portugal fait maintenant au Brésil des conditions plus avantageuses qu'aux autres nations. Mais le traité ayant été communiqué aux chambres brésiliennes, les journaux de Rio-Janeiro l'ont reproduit et les feuilles de Lisbonne le font connaître à leur tour. Les ratifications de ce traité qui se compose de 21 articles ne devaient être échangées que dans l'espace de huit mois.

— On écrit de Liège, le 9 septembre :

Notre fabrique d'armes est toujours dans l'état de prospérité le plus satisfaisant. Pendant le premier semestre de cette année, la valeur des exportations déclarées au bureau des douanes de Liège pour trois pays a été, savoir : pour la France, de 346,759 fr.; pour l'Allemagne, de 197,943 fr.; pour l'Amérique, de 165,257 fr.; total, 709,959 fr.

Le chiffre ci-dessus ne présente point le total des armes fabriquées dans notre ville; car il faut observer qu'une très-grande quantité d'armes, tant de guerre que de luxe, sont expédiées et déclarées directement à la sortie du royaume par les différens bureaux de frontières.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

EXPEDITION DE CONSTANTINE.

On est généralement persuadé à Alger et à Bone que le maréchal Clauzel est muni de pleins pouvoirs soit pour signer un traité avec Achmet, bey de Constantine, soit pour diriger une expédition contre la capitale de ce beylick. Nos correspondans assurent que les préparatifs de cette campagne s'opèrent activement depuis l'arrivée de M. le gouverneur-général. Ce qui donne une sorte d'authenticité à ces projets d'expédition, c'est que l'armée d'occupation va être portée à un effectif de 30,000 hommes. Le gouvernement paraît avoir enfin compris qu'il y avait économie à occuper sérieusement la colonie.

Voyons quels moyens d'action ont été mis entre les mains du maréchal Clauzel pour exécuter les plans qu'il a conçus depuis long-temps.

Nos forces sont ainsi réparties dans la colonie :

Province d'Oran. — 23^e de ligne, 2 bataillons, 1,500 hommes. — 24^e id., 3 bat., 2,200 h. — 47^e id., 2 bat., 1,500 h. — 17^e léger, 2 bat., 1,500 h. — Bataillon d'Afrique, 1,000 h. — Chasseurs d'Afrique, 600 h. — Artillerie et génie, 800 h. — Turcs et Arabes auxiliaires, 1,500 h. — Total, 10,600 h. valides. Ces troupes sont ainsi distribuées : Oran et colonne expéditionnaire, 7,000; Rachgoun et la Tafna, 1,800; Tlemcen, 1,000; Mostaganem et Arzew, 800.

Province d'Alger. — 11^e de ligne, 2 bat., 1,500 h. — 63^e id., 3 bat., 2,200 h. — 2^e léger, 2 bat., 1,500 h. — Bataillon d'Afrique, 1,500 h. — Chasseurs d'Afrique, 600 h. — Artillerie et génie, 800 h. — Spahis, 1,500 h. — Total, 9,600 h. valides. Ces troupes sont ainsi distribuées. Garnison d'Alger, 3,000; camp de la Chiffa, 2,500; camps intermédiaires, 4,100.

Province de Constantine. — 59^e de ligne, 3 bataillons, 1,500 h. — Chasseurs d'Afrique, 600 h. — Spahis, 600 h. — De différentes armes, 1,500 h. — Total, 4,200 hommes. — Ces troupes sont réparties, savoir : 2,500 à Bone, et 1,700 à Bougie.

Effectif des trois provinces, 24,400 hommes.

Ces chiffres, on le concevra, sont approximatifs, mais ils sont à peu près exacts.

Voici maintenant l'état des troupes que l'on a expédiées ou que l'on va envoyer en Afrique. Les vaisseaux le *Suffren*, le *Scipion*, la frégate la *Duyade* et les corvettes qui se trouvent en rade et qui ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir seront sans doute chargés de leur transport :

Le dépôt du 17 ^e léger (parti sur l' <i>Egérie</i>)	700 h.
Le bataillon d'Afrique, que la <i>Fortune</i> et l' <i>Indienne</i> ont pris en Corse.	1,300
Le 3 ^e bataillon du 11 ^e de ligne.	700
Le dépôt du 63 ^e de ligne.	800
Le 3 ^e bataillon du 47 ^e de ligne.	600
Le 3 ^e bataillon du 2 ^e léger.	700
Le dépôt du 59 ^e de ligne.	1,200

Total, 6,100 h.

Ainsi, comme nous l'avons dit plus haut, l'armée d'occupation aura un effectif de 30,000 hommes. Ces forces sont plus que suffisantes pour faire, avec succès, l'expédition de Constantine.

En laissant à Oran 4,500 hommes pour les garnisons et 2,500 pour faire des excursions qui retiennent dans cette province les Arabes d'Abd-el-Kader; à Alger ses 9,600 hommes pour garder la ville et les camps et tenir en échec les Hadjoutes, on pourra disposer de 14,000 hommes pour la garde de Bone et de Bougie et pour l'expédition de Constantine.

Il nous semble prudent toutefois de donner le temps au général Létang de battre encore une fois Abd-el-Kader, avant de diminuer l'effectif de ses troupes, et il est probable aussi que le maréchal Clauzel voudra, avant d'aller à Constantine, venger l'affront fait à notre autorité par les Arabes qui ont enlevé notre bey à Médéa.

La tactique militaire est une science avec laquelle nous sommes peu familiarisés; cependant nous allons hasarder quelques réflexions sur les plans de campagne du maréchal.

On peut marcher contre Constantine en partant de Bone ou de Bougie, ou de ces deux villes à la fois. Si le point de départ est Bone, on arrivera en vue de Constantine sans obstacle, mais on s'expose à avoir l'armée régulière du bey en face, tandis que les Kabailles des environs de Bougie tomberaient sur les derrières de l'armée d'opération. En partant de Bougie, on pourra châtier ces tribus qui nous ont fait une guerre si acharnée et les mettre hors d'état de servir d'auxiliaires à Achmet-Bey; on n'a rien à craindre d'ailleurs du côté de Bone. Dans aucun cas, il ne serait convenable de diviser l'armée en deux colonnes.

On peut s'en rapporter d'ailleurs à l'expérience et aux talens militaires du maréchal Clauzel.

— Il est arrivé par le bateau à vapeur le *Styx*, à Toulon, des militaires du 66^e de ligne, ayant fait partie du bataillon resté à Tlemcen sous les ordres du commandant Cavaignac, et qui sont revenus à Oran avec la colonne du général Bugeaud. Il résulte de leurs récits que la garnison du Méchouar est dans une sécurité parfaite. Le Méchouar est une immense citadelle au milieu de laquelle se trouve une ville séparée de celle qu'habitent les Arabes et les Juifs. Tlemcen étant entouré de tribus hostiles, il est difficile de s'approvisionner au dehors. Il faudra donc, pendant quelque temps encore, que tous les six mois un convoi de vivres parte de la Tafna sous bonne escorte. On ne s'expose pas même à aller moudre le blé aux machines qui existent sur une petite rivière située à une demi-lieue de Tlemcen. Les travaux de fortifications et de casernemens ont été poussés avec une activité prodigieuse, et le Méchouar a été mis dans un bon état de défense. L'air est très-sain à Tlemcen; les maladies et la mortalité sont dans une proportion moindre que dans toutes les autres garnisons de la colonie.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons des nouvelles de Madrid du 6 septembre :

Gazette extraordinaire de Madrid du 6 septembre.

Avant-hier, j'ai eu l'honneur de faire savoir à V. E., de Cifuentes, ma marche dans les journées des 30 et 31, et que je continuai à poursuivre Gomez avec toute l'activité que me permettait l'état de mes troupes. Les factieux, marchant toute la nuit du 31 au 1^{er}, s'arrêtèrent à Espilgares; là, beaucoup d'individus se sont dispersés en petites bandes dans les villages de ces montagnes. Un grand nombre d'hommes et de prisonniers de la colonne de Lopez ont pu s'échapper, et mon avant-garde a fait dans la matinée quelques prisonniers. D'Espilgares, les factieux passèrent le pont de Tabuena et ont ensuite séjourné pendant la nuit du 1^{er} au 2 dans le village de Zaorejas.

Pour abrégier ma route et épargner quelque fatigue à mes troupes, je me suis porté à Centejo, et ce matin j'ai passé le Tage au gué de Centejo, remontant à Armallones; je me suis trouvé à deux lieues des factieux. Ceux-ci semblaient vouloir se diriger sur Molina, mais changeant tout-à-coup de direction, ils ont fait un mouvement sur leur droite vers le pont de Perales; selon les derniers avis que j'ai reçus, ils doivent passer la nuit dans le village de Betate. Je présume que leur intention est de se diriger vers Cuenca, d'après les informations qu'ils prennent et la marche de quelques pelotons. J'ai donc cru devoir m'arrêter ici, et demain je reprendrai ma marche, selon les avis que je recevrai.

Si le temps venait à changer et les pluies à recommencer, il me serait impossible de continuer à poursuivre Gomez à marches forcées, mes troupes étant pieds nus. Je supplie V. E. de me faire parvenir des chaussures comme je les ai demandées dans ma dépêche du 19.

J'ai la certitude que Gomez, fatigué de ma poursuite, regarde comme impossible de conduire aux provinces basques les hommes qu'il a arrachés dans les villages et les prisonniers.

Villanueva de Alarcón, 2 de septembre 1836. Isidro ALAIX.

A. S. E. le ministre de la guerre.

P. S. Au moment de fermer cette dépêche, je reçois un émissaire demandant des saufs-conduits pour un officier et dix hommes de la faction qui veulent se réunir à nos troupes. Je l'ai accordé, et on va les chercher.

— Le colonel Paz était envoyé auprès du général Espartero pour lui rendre compte des opérations de la division; l'ayant trouvé dans un état de santé déplorable, il est reparti le 3 de Lerma pour faire son rapport au ministre de la guerre.

— Le ministère, par un décret du 4, a supprimé la chancellerie de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique et tous les employés qui en faisaient partie, réunissant à la chancellerie de l'ordre de Charles III les attributions de celle qui lui supplée.

— L'adjudication de l'équipement complet des 50,000 hommes de nouvelle levée était annoncée pour le 9 de ce mois.

— Des commissions ont été nommées pour former le budget de chaque ministère, pour la vente des biens nationaux et pour la subdivision et la démarcation des provinces.

— L'émigration continue. Le gouvernement ne délivre pas de passeports; mais le corps diplomatique en accorde aux personnes compromises ou effrayées.

— L'infante dona Louisa-Carlotta a expressément défendu à tous les individus de sa maison de quitter Madrid.

— L'Eco du 5, annonce que le général Alvarez, qui remplace le général Manso, est parti de Madrid pour se mettre à la tête de sa division.

— On écrit de Cadix, 31 août :

« De nouveaux troubles viennent encore d'affliger cette ville; heureusement ils ont été promptement réprimés. Beaucoup de personnes ont blâmé la junte de s'être dissoute malgré la déclaration qu'elle avait faite, la veille, de vouloir rester unie aux autres juntes du Midi, jusqu'à la convocation des cortès. Des lettres qui nous arrivèrent hier des différentes provinces de l'Andalousie, nous apprennent que la junte de Malaga continue

à gouverner d'une manière tout indépendante; que les patriotes de Grenade préparent un nouveau mouvement pour rétablir la junte de cette ville, et que celle de Cordoue continue à suivre sa marche d'une manière très-ferme. Les mécontents ont profité de ces nouvelles pour essayer d'exciter un nouveau mouvement. Ces nouvelles ont suscité quelque fermentation, plusieurs personnes se sont rendues à la promenade publique, et ont crié : *Vive la constitution! vive la junte de Malaga!* Mais on n'a point tardé à disperser ces groupes. »

AMÉRIQUE DU NORD. — Le gouvernement des Etats-Unis vient de déclarer officiellement son intention de garder une stricte neutralité dans la querelle entre le Texas et le Mexique. Cette déclaration se trouve contenue dans une lettre du général Jackson, que la plupart des journaux américains ont insérée, et que le président avait adressée au président de l'état de Tennessee, au sujet d'une réquisition du général Gaines, commandant le corps d'observation sur la frontière du Texas.

« Les obligations de notre traité avec le Mexique, dit le général Jackson, ainsi que les principes généraux qui dirigent nos relations avec les puissances étrangères, exigent que nous observions une stricte neutralité dans la lutte qui agite en ce moment une portion de cette république. Tant que le Mexique remplira envers nous ses devoirs, tels qu'ils sont définis par le traité, et ne violera aucun des droits qu'il assure à nos citoyens, tout acte de la part du gouvernement des Etats-Unis qui tendrait à encourager un esprit de résistance aux lois et à l'autorité du gouvernement mexicain, quels que soient leur forme et leur caractère, serait aussi injuste qu'inconvenant. Un respect scrupuleux pour ces obligations m'a empêché de rien faire qui puisse autoriser le soupçon que notre gouvernement songerait à y manquer, et j'espère être également circonspect dans toute ma conduite future. C'est conformément aux obligations que je viens de rappeler que les réquisitions actuelles du général Gaines doivent être envisagées, et à moins qu'elles ne soient le résultat d'une puissante nécessité, elles ne doivent point être sanctionnées. Si cette nécessité n'était pas patente, il est évident qu'au moment où il est bien connu qu'il existe une disposition générale parmi les citoyens des Etats-Unis en faveur des Texiens, la réquisition dont il s'agit pourrait fournir aux Mexicains une raison de supposer que le gouvernement des Etats-Unis serait susceptible de se laisser entraîner, sans motifs valables, à franchir les bornes de la neutralité qu'il se propose de maintenir. Si les Mexicains insultaient notre pavillon national, envahissaient notre territoire ou troublaient nos citoyens dans la jouissance des droits qui leur sont garantis par le traité, le gouvernement repousserait promptement l'insulte, et obtiendrait réparation du dommage. Mais il ne paraît pas qu'aucune offense de ce genre ait été réellement commise par le Mexique, ni même que telle soit l'opinion du général Gaines. »

ITALIE. Naples. — Depuis hier il n'est bruit ici que des déplorables événemens qui ont eu lieu ces jours derniers dans la ville de Capoue. Cette place fortifiée a une garnison nombreuse, et n'est qu'à une distance de quelques milles de notre capitale. Les détails concernant les troubles ne nous sont cependant pas encore tous parvenus. Ce qu'on sait, c'est qu'il y a eu une rixe entre un régiment suisse et un régiment sicilien de la garnison, qu'ils en sont bientôt venus aux mains, et que le conflit a été si violent qu'il a fallu fermer les portes de la ville : cinq soldats suisses ont été tués. Les colonels des deux régimens se sont vus forcés d'avoir recours aux mesures les plus sévères pour ramener l'ordre; mais les Siciliens en ont été si exaspérés qu'ils ont égorgé leur colonel; 200 hommes de ce corps sont ensuite sortis en armes de la place et se sont répandus dans la campagne, où ils reprendront probablement leur ancien métier. Les régimens siciliens envoyés dans le royaume de Naples sont entièrement composés d'enrôlés volontaires, la plupart galériens libérés, anciens brigands ou autres vagabonds. Il sera difficile de se ressaisir des fuyards, et en attendant la sûreté des grandes routes se trouvera gravement compromise. Il est heureux au reste, que les Siciliens se soient mis d'abord en scène; car l'antipathie nationale qui existe entre eux et les Napolitains a fait que les régimens composés de ces derniers n'ont point pris part à l'affaire : elle aurait pu sans cela devenir générale et bien plus sanglante.

La nouvelle que le choléra a pénétré dans les états de l'Eglise jusqu'à Ancône, vient de faire donner par nos autorités l'ordre d'établir un cordon militaire sur la frontière romaine, et d'intercepter les communications le long de la côte adriatique. Toute tentative d'enfreindre les cordons et ordonnances sanitaires sera punie de la peine de mort; les sentences seront prononcées par un conseil de guerre et immédiatement exécutées, sans recours ou espoir de grâce. Il faut espérer que nous serons cette année, comme les précédentes, à l'abri du fléau. S'il atteignait une fois cette ville, où règne une si excessive malpropreté parmi les basses classes, il y ferait sans doute plus qu'ailleurs de terribles ravages, et il y aurait encore à craindre les excès auxquels pourrait se porter un peuple superstitieux. Il n'est heureusement pas encore très-alarmé. Ainsi que bien des personnes des hautes classes, le peuple met ici une grande confiance dans le voisinage de la *Montagna* (comme on appelle vulgairement le Vésuve). L'influence du volcan, ses émanations sulfureuses, et en outre la protection de saint Janvier, patron de la ville, doivent, bien entendu, garantir Naples de l'épidémie.

On attend avec impatience le retour du roi. Notre ville est triste; les voyageurs étrangers manquent, et la plupart des hôtels sont vides. Mais on espère que le voyage du monarque aura des suites heureuses pour le royaume. On cite déjà une lettre de lui au ministre de l'intérieur, dans laquelle il fait l'éloge de plusieurs établissemens publics qu'il a visités à l'étranger et dont quelques-uns pourraient être naturalisés à Naples. Ce qui est bien plus important encore, c'est le licenciement de 10,000 hommes de nos troupes que S. M. a ordonné et qui produira une économie considérable. On sait que notre état militaire absorbe une bien forte partie des revenus du royaume.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS.

Compte-rendu de la séance du 12 septembre 1836.

PHYSIQUE DU GLOBE. — *Températures diverses à des hauteurs différentes du Taurus.* — M. Libri rend compte à l'Académie du dernier voyage de M. Ch. Texier qui, après avoir traversé toute l'Asie-Mineure, vient d'arriver à Trébizonde. M. Texier a formé des collections géologiques et minéralogiques très-nombreuses. Il a traversé la chaîne du Taurus avec un officier d'artillerie qui en a mesuré la hauteur en plusieurs endroits. M. Libri pense que ces mesures auront un grand intérêt pour les physiiciens. Car si on a démontré par l'invariabilité de la durée du jour que la température moyenne de la terre n'a pas varié depuis 2,000 ans, on est bien loin d'avoir démontré la constance des températures à la surface, et surtout des maxima et des minima de température. Mais les anciennes observations qui pourraient servir à établir des comparaisons sont très-rare, et si le problème reste encore non résolu, c'est qu'on manque d'éléments nécessaires. Les observations dont parle M. Texier permettront

de discuter les observations que Xénophon avait faites dans les mêmes localités dans la retraite des dix mille. Xénophon parle de neiges perpétuelles, de vin gelé dans les outres, et de symptômes de somnolence et d'asphyxie semblables à ceux que Solander et ses compagnons éprouvèrent dans leur voyage aux terres australes. D'après les observations de M. Texier et de son compagnon, la hauteur du Taurus étant déterminée, on pourra savoir si les mêmes phénomènes pourraient se reproduire aujourd'hui dans des saisons correspondantes à celle où Xénophon traversa cette chaîne.

ANATOMIE GÉNÉRALE. — Des fibres musculaires. — M. Thomson termine la lecture de ses considérations anatomiques sur les aponévroses de l'abdomen et sur le système musculaire; voici le résultat de ses recherches : 1° les fibres aponévrotiques sont le véritable squelette de la fibre musculaire; 2° la partie charnue d'une fibre musculaire est une infiltration locale de la fibre tendineuse, selon les besoins physiologiques de l'animal, infiltration de fibrine et de la matière colorante du sang; 3° l'infiltration de fibrine dans une ou plusieurs parties d'une fibre tendineuse dépend du plus ou moins de pression ou tension de la fibre, selon le besoin physiologique ou pathologique de l'espèce, ou selon les besoins physiologiques de la race; 4° la pression ou la tension qui empêche l'infiltration de la fibre tendineuse par la fibrine et la partie colorante du sang, proviennent soit de la torsion de la masse des fibres autour d'un axe commun, soit d'un tiraillement pathologique, soit d'un entrelacement souvent répété des fibres les unes avec les autres; 5° l'infiltration pathologique de cette fibrine est toujours accompagnée, sinon précédée d'une augmentation de volume des nerfs qui se perdent dans les fibres aponévrotiques.

ORTHOPÉDIE. — Nouveau procédé pour guérir les pieds bots. — M. le docteur Bouvier lit un mémoire sur un nouveau procédé pour remédier à la difformité connue sous le nom de pied-bot. On sait que la plupart des orthopédistes se servent de machines destinées à allonger les muscles extenseurs du pied par une distension lente et continue. Pour arriver au même but, M. Bouvier propose de couper en travers le tendon d'Achille, dont on tient ensuite les deux bouts écartés, de manière que la cicatrice supplée à leur manque de longueur. Cette opération, pratiquée pour la première fois en 1784, sous les yeux de Thilénus, médecin d'une petite ville des environs de Francfort, a été faite aussi dans ces derniers temps par MM. Delpech (de Montpellier) et Stromeyer; M. Bouvier l'a simplifiée: il introduit sous la peau qui recouvre le tendon une sorte d'aiguille tranchante sur un de ses côtés au moyen de laquelle on divise en totalité les fibres tendineuses. Il écarte les deux bouts du tendon, aussitôt après la section, et cet écartement ne nuit point à la formation de la cicatrice. M. Bouvier, pour prouver cette assertion, a fait des expériences sur les chiens, et il présente à l'Académie une série de tendons pris à des époques différentes, et sur lesquels on voit clairement qu'une substance tendineuse nouvelle est créée de toute pièce par les transformations successives qu'éprouve la gaine celluleuse du tendon. La piqûre extérieure, dit l'auteur du Mémoire, qui succède à l'opération est fermée du jour au lendemain; le pied est ramené en quelques jours à sa position naturelle, et la réunion du tendon s'opère généralement en trois semaines, sans qu'il se soit manifesté le moindre accident inflammatoire. M. Bouvier a déjà obtenu sur plusieurs malades des résultats favorables, et il cite cinq ou six observations où la guérison a été rapide. Du reste, il ne vante pas son procédé à l'exclusion des machines et appareils, qui sont utiles dans quelques cas, bien qu'ils aient l'inconvénient d'exiger un traitement beaucoup plus long. — Commissaires, MM. Larrey, Roux et Breschet.

La peste de Constantinople en 1834. — Dans un mémoire sur la peste qui a régné épidémiquement à Constantinople en 1834, M. Chollet décrit ainsi l'état affreux auquel sont réduits les malheureux que ce mal avait frappés dans cette capitale. « Je me présentai au directeur de l'hôpital qui était campé sous une espèce de baraque en planches, construite à quelques mètres de distance du mur d'enceinte de l'hôpital, et je lui demandai la permission d'y entrer. Il me la refusa positivement; mais à la fin, pressé par mes instances réitérées, il finit par me tenir ce langage : « Quelle nécessité y a-t-il pour vous d'aller chercher la mort et de mettre une si grande obstination à vouloir pénétrer dans un lieu dont tant de gens ne voudraient pas, pour des millions, franchir le seuil de la porte! »

A mon arrivée à la porte d'entrée, j'y trouvai le papas, homme à barbe blanche et très-vénéérable, tout à la fois médecin de l'âme et du corps, car aucun médecin n'était alors attaché à cet hôpital; on se contentait seulement d'y envoyer chaque jour de la capitale des paniers remplis de médecines noires, que l'on administrait aux malades sans aucun discernement quel que fût le degré de leur maladie.

Les infirmiers m'introduisirent dans une chambre, ayant à peine six pieds et demi à sept pieds de haut, éclairée par deux croisées, et où se trouvaient couchés par terre, et sur de mauvais grabats, une dizaine d'individus affectés de la peste au dernier degré et dans un état désespéré. Il s'élevait de ces corps qui étaient déjà cadavres une odeur tellement fétide qu'elle faillit me faire retourner sur mes pas.

Les autres malades, au nombre d'environ soixante, étaient couchés dans sept ou huit pièces n'ayant, pour la plupart, qu'une seule croisée que l'on se serait bien gardé d'ouvrir pour renouveler l'air; on tenait aussi la porte fermée avec le même soin, afin, disait-on, de ne pas arrêter la transpiration.

Écoulement de sérosité par les cheveux. — On lit dans un journal de médecine de Dublin l'observation suivante, qui nous a paru curieuse : Le 7 juin 1834, dit le docteur Isaac Braken, je fus appelé auprès d'Ellen Dalton, âgée de 17 ans, de constitution délicate; elle était couchée sur son lit, la tête appuyée sur sa main; les cheveux de la portion du cuir chevelu qui couvre l'os frontal étaient mouillés et formaient vingt ou trente mèches, à l'extrémité de chacune desquelles pendait une goutte d'eau. Le reste des cheveux était parfaitement sec. On voyait sur le plancher environ dix onces de liquide, qui, disait-on, s'était écoulé de sa tête. Quelquefois avant ma visite, elle avait été exposée à une grande humidité; peu de temps après, elle fut prise d'un frisson auquel succéda une abondante transpiration, qui, depuis cette époque, se renouvelle de temps en temps.

Pendant les quatre ou cinq jours précédents, elle a été sujette à un écoulement abondant de sérosité qui provient des cheveux de la partie antérieure de la tête, et qui dure chaque fois de dix à quinze minutes; elle en est avertie à l'avance par une sensation particulière. Je fus moi-même témoin de l'écoulement; les gouttes d'eau se succédaient rapidement et tombaient d'une trentaine de mèches, aussi vite que les gouttes qui tombent des gouttières pendant la pluie.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1271) Dimanche vingt-cinq septembre dix-huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur les vignes des pro-

priétés des sieurs et dame Charrier de Senneville, situées dans les communes de Grigny et Millery, canton de Givors, département du Rhône, il sera procédé, par suite de saisie-brandon, à la vente et adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des raisins pendant par racine dans lesdites vignes.

Le tout au comptant et en francs.

DÉRIEUX.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

A VENDRE. — Dans les environs de l'île-Barbe, à vingt minutes du pont, une très-belle campagne, réunissant l'utile et l'agréable, composée d'un très-joli clos complanté d'arbres à fruits, d'un jardin anglais et de prairies; de deux maisons de maître et habitation du fermier, deux écuries, remise, fenières, hangars, cuvier et cave, eau de source ne tarissant jamais.

S'adresser à M^e Henri, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(1268) **A VENDRE.** — Une jolie petite maison de campagne, située sur la commune de Ste-Foy, et près de Francheville. — Prix : 22,000 fr.

S'adresser à M^e Henry, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(1270) On désire emprunter par bonnes hypothèques diverses sommes de 10, 20, 50, et jusqu'à 250,000 fr.

S'adresser à M^e Cottin, notaire à Lyon, place des Terreaux, n° 9, chargé de la vente de diverses propriétés à la ville et à la campagne.

ANNONCES DIVERSES

(1236) **A VENDRE de suite pour cause de décès.** — Un établissement en pleine activité, susceptible d'extension, d'une facile gestion et pouvant également convenir à une dame.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Oddos, rue Bât-d'Argent, n° 21.

(1269) Il a été perdu une petite croix d'honneur en or, à l'effigie de l'Empereur. On offre de payer la valeur de la croix à qui la remettra au bureau du Censeur.

Un professeur de musique et de chant (en français et italien), déclamation, etc. etc., désirerait s'attacher à un collège ou une grande pension, soit à simple titre de professeur, soit à titre de professeur fournissant mise de fonds.

Il est élève du Conservatoire, et a professé à Paris. Il a fait de bonnes études et pourrait au besoin donner des leçons d'italien, de latin, géographie, arithmétique, etc. etc.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Forgues, rue de la Gerbe, n° 14. (1250)

AVIS.

Les bateaux à vapeur pour le transport des voyageurs sur la Saône, viennent de reprendre leur service.

Les départs de Lyon pour Chalon ont lieu tous les jours, à 4 heures et 7 heures du matin, et pour Mâcon, à midi. (1255)

IRRITATIONS.

Le sirop de THRIDACE d'un goût très-AGRÉABLE, calme et tempère les IRRITATIONS. Il est très-efficace dans les MALADIES NERVEUSES, les TOUX OPINIÂTRES, les PALPITATIONS du COEUR, le crachement de SANG, les CATARRHES, les PHTHISIES commençantes, etc.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 15, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS et AUTORISÉS. (1475-9)

MALADIES DE POITRINE.

(1069) On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluche, et dans toutes les irritations de poitrine. Ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors.

Il y a des flacons de 5 f. 50 c., de 3 f. et de 32 sous.

ESSENCE AMÉRICAINE

De Jonhe TENDER, pharmacien à New-York, spécifique contre les maladies secrètes; guérison en cinq ou six jours. Deux ou trois flacons suffisent pour un traitement qui n'exige ni tisane, ni régime. Prix du flacon : 5 fr. Dépôt général, chez M. Roman, pharmacien, rue du Plat, n° 13, chargé d'en établir des dépôts secondaires dans tous les départements; à St-Etienne, chez M. Martinet, pharmacien, rue de Foy. (Affranchir.) (194)

SIROP DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ

D'après la formule adoptée par la Société de Médecine.

Ce sirop a toujours mérité la préférence sur tout autre médicament du même genre pour le traitement des maladies vénériennes. Sa propriété est de guérir radicalement toutes les maladies qui proviennent d'un sang âcre, échauffé, et qui dégénèrent en dartres, scrophules et démangeaisons. Ce sirop se vend toujours

CINQ FRANCS LE GRAND FLACON,

Pharmacie de Macors, à Lyon, rue St-Jean, n° 30, vis-à-vis le boucher.

Un ou deux flacons suffisent ordinairement pour une maladie récente. (1070)

Pâte pectorale

DE RÉGLISSE A LA GOMME,

De Georgé, pharmacien.

Cette pâte est un remède efficace contre les inflammations et les irritations sur la gorge et de la poitrine, connues sous le nom de rhume, enrouement, esquinancie, coqueluche, asthme, catarrhe aigu ou chronique, etc. Elle est d'un goût très-agréable, calme la toux et facilite l'expectoration. Elle a, sur toutes les autres préparations du même genre, l'avantage de ne point échauffer. Les nombreux certificats, constatés par l'expérience des médecins qui en prescrivent l'usage, les heureux résultats de son emploi, et la vogue immense dont elle jouit depuis plusieurs années, attestent suffisamment sa supériorité sur toutes les autres pâtes pectorales. Elle se vend par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c.

Dépôt général : A Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. Il y a des dépôts à Paris et dans chaque ville de France. (1068)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrophules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épicer, Grande-Rue, n° 14.
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Duchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Gray, chez Gourdau père, épicer.
A Genève, chez M. Barkel, droguiste.
A Vienne, chez Moutet fils, épicer, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicer, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épicer, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon n° 78.
A Avignon, chez Guilbert, pharmacien.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
A Metz, chez Desroches, droguiste.
A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.
Ainsi que dans les principales villes de France.

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acroté ou Vice du Sang par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

Diligence pour Aix-les-Bains,

Partant tous les jours à huit heures du soir.

BONAFOS FRÈRES, RUE NEUVE, N° 17.

On trouve dans les bureaux les listes des baigneurs. (1098)

GRAND-THÉÂTRE. — Dimanche, 18 septembre 1836. — ROBERT-LE-DIABLE, opéra.

GYMNASSE LYONNAIS. — Samedi 17 septembre 1836. — MICHEL PERRIN, vaud.; CASANOVA AU FORT ST-ANDRÉ, vaud.; UN BAL DU GRAND MONDE, vaud. — Six heures.

Mardi 20 septembre 1836. — La deuxième représentation de Mme Albert, artiste du théâtre du Vaudeville : LA CAMARGO, vaud.; UNE DAME DE L'EMPIRE, vaud. — Après la Dame de l'Empire, Mme Albert chantera la Leçon de Danse du Petit François, chansonnette nouvelle.

Bourse de Paris du 15 septembre 1836.

Malgré la baisse des fonds anglais, nos fonds ont eu une tendance à la hausse, bien qu'à la clôture il y ait eu cinq centimes de baisse sur le cours d'ouverture. Le 3 p. 0/0 a atteint le cours de 79 95. Il a fermé à 79 80. L'actif a baissé jusqu'à 27 1/4; il a fermé à 28. On faisait circuler de mauvaises nouvelles d'Espagne.

Cinq pour cent	106 65	106 70	106 55	106 60
— fin courant.	106 80	106 80	106 65	106 60
Quatre pour cent	100			
Trois pour cent.	79 75	79 80	79 65	79 65
— fin courant.	79 85	79 95	79 75	79 80
Rentes de Naples	99 80	99 80	99 80	99 80
— fin courant	99 95	99 95	99 75	99 75
Actions de la Banque	2270			
Quatre Canaux	»			
Caisse hypothécaire	»			
Emprunt d'Haïti	575			

V. PENICAUD, Rédacteur en chef.



IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.